

VIOLA DAVIS DESMOND

1914 – 1965

Viola Desmond est une femme d'affaires néo-écossaise noire qui a contesté la ségrégation raciale dans un cinéma à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse. Son expérience fut une inspiration pour le mouvement moderne de défense des droits civils au Canada.

Viola Desmond a grandi à Halifax (N.-É.), où ses parents étaient des membres actifs de la communauté noire. Inspirée par l'exemple du travail acharné et de l'engagement communautaire de ses parents, elle aspirait à devenir une femme d'affaires indépendante. Après des études à Montréal, à Atlantic City et à New York en vue d'être esthéticienne, elle revient à Halifax et ouvre son propre salon et son école d'esthétique. Elle lance également une ligne de produits de beauté qu'elle commercialise et vend elle-même.

En novembre 1946, alors que Viola Desmond était en voyage d'affaires, sa voiture tombe en panne à New Glasgow et elle doit rester dans cette ville pour la nuit. Pour passer le temps, elle décide d'aller au cinéma et se rend au Roseland Theatre.

Même si aucune loi gouvernementale n'imposait la ségrégation dans les cinémas, le propriétaire du théâtre appliquait sa propre règle selon laquelle les sièges au parterre étaient réservés aux clients de race blanche. Les clients de race noire devaient s'asseoir au balcon. Desmond n'était pas au courant lorsqu'elle demanda à acheter un billet au parterre. Ne réalisant pas qu'on lui avait plutôt vendu un siège au balcon, elle prit place au parterre. Quand un placier lui expliqua qu'elle n'avait pas le bon billet, elle retourna voir le préposé de la billetterie pour faire corriger ce qu'elle croyait être une erreur. Mais le préposé lui dit : « Nous ne sommes pas autorisés à vendre ces billets à des gens comme vous. » Comprenant alors que le cinéma pratiquait la ségrégation, Desmond prit une décision spontanée et retourna s'asseoir au parterre. Pour ce geste, elle fut sortie de force du cinéma et emprisonnée; elle passa 12 heures en prison. Elle fut reconnue coupable d'évasion fiscale pour avoir omis de payer une cent de taxe au gouvernement, soit la différence entre les 3 cents de taxe pour un siège au parterre et les 2 cents pour un siège au balcon.

À son retour à Halifax, les dirigeants de la communauté l'incitèrent à contester la condamnation du tribunal. C'est ce qu'elle fit, mais elle perdit sa cause puisque son avocat choisit de mettre l'accent sur la prétendue fraude fiscale plutôt que sur la discrimination raciale. Malgré la cause perdue, l'expérience de Viola Desmond a aidé à mobiliser l'opinion publique, tant locale qu'internationale, et à sensibiliser la population à la réalité de la ségrégation au Canada.

Après le procès, Viola Desmond ferma son entreprise et s'installa à Montréal pour s'inscrire à une école de commerce. Elle finit par s'établir dans l'état de New York.

En 2010, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a accordé un pardon absolu posthume à Viola Desmond. En 2012, un timbre-poste canadien a été créé en son honneur. Et en 2017, elle a été choisie pour figurer sur le billet de dix dollars canadien.

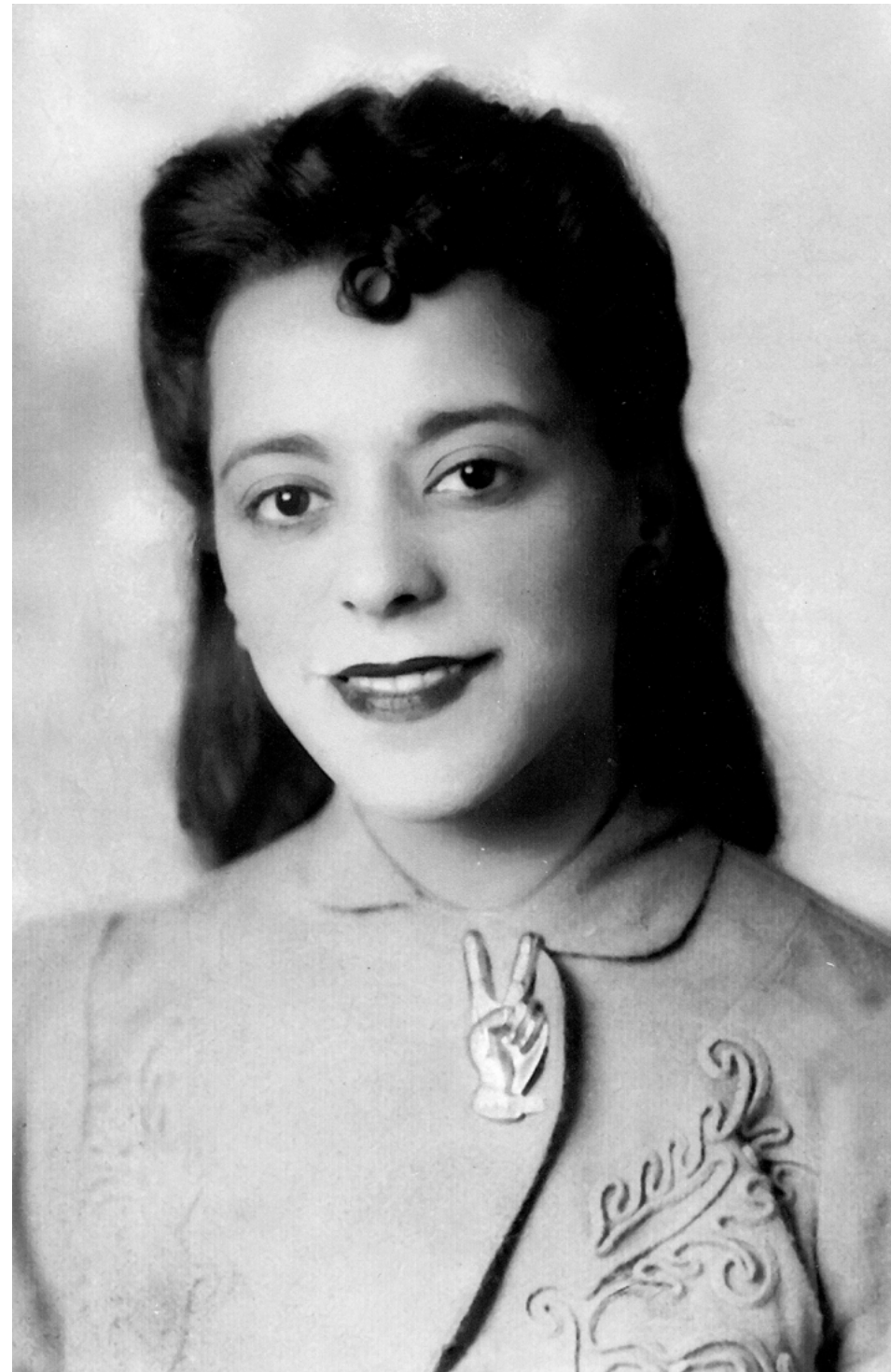


Photo: Courtesy Beaton Institute, Cape Breton University/
Wanda Robson Collection/2016-16

Viola Desmond was a black Nova Scotian businesswoman who challenged racial segregation at a movie theatre in New Glasgow, Nova Scotia. Her case helped start the modern civil rights movement in Canada.

Viola Desmond grew up in Halifax (N.S.), where her parents were active in the black community. Motivated by her parents' example of hard work and community involvement, Desmond aspired to be an independent businesswoman. She studied to become a beautician in Montreal, Atlantic City and New York. She then returned to Halifax to open her own salon and a beautician school, and also launched a line of beauty products, which she marketed and sold herself.

In November 1946, while on a business trip to New Glasgow, her car broke down and she had to stay in town overnight. To pass the time, she went to see a movie at the Roseland Theatre.

Although there were no government laws enforcing segregation at movie theaters, the theatre owner enforced his own rule that main floor seats were reserved for white patrons. Black patrons had to sit in the balcony. Desmond was unaware of this when she asked to buy a main floor ticket. Not realizing that she had been sold a balcony seat instead, she took her seat on the main floor. When an usher explained she had the wrong ticket, she returned to the ticket agent to correct what she assumed was an error. However, the agent explained: "We are not permitted to sell these tickets to you people." Realizing that there was a segregation policy in the theatre, Desmond made a spontaneous decision to sit on the main floor anyway. For this act, she was forcibly removed, arrested, and spent 12 hours in jail. She was convicted of tax evasion for depriving the government of one cent in tax—which was the difference between the 3 cents in tax for a floor seat and the 2 cents in tax for a balcony seat.

Upon her return to Halifax, community leaders urged her to fight the conviction in court. She did so but lost because her lawyer chose to focus on the purported tax evasion rather than the racial discrimination. In spite of the loss, Viola Desmond's experience helped to galvanize public opinion locally and internationally, and to raise awareness about the reality of segregation in Canada.

After the trial, Desmond closed her business and moved to Montreal to enroll in a business college. She eventually settled in New York State.

In 2010, the Government of Nova Scotia issued posthumous free pardon to Viola Desmond. In 2012, Desmond was featured on a Canadian postage stamp. In 2017, Desmond was chosen to appear on the Canadian 10 dollar note.